DÉPUTÉ info

Annick GIRARDIN, député de Saint-Pierre-et-Miquelon - www.annickgirardin.fr

SEPTEMBRE 2013
numéro 11
Lettre d'information
GRATUITE

Edito

APRÈS LA COUPURE ESTIVALE du mois d'août, j'ai souhaité revenir en cette rentrée de septembre sur les faits marquants qui ont fait l'actualité du Député dans l'Archipel comme en Métropole.

Ces derniers mois auront apporté leur lot d'avancées pour différents dossiers concernant Saint-Pierre-et-Miquelon.

Certaines sont plus significatives que d'autres, je pense notamment à la déclaration officielle du Président de la République, que nous avons obtenue le Sénateur et moi, affirmant sa volonté de voir la France revendiquer ses droits en Atlantique nord, ou encore à l'obtention d'une mission de diagnostic en matière de santé sur l'Archipel.

C'est la preuve, s'il en était encore besoin, que le travail en concertation que nous menons à Paris avec le Sénateur, la constance dans le travail et l'opiniâtreté, auront permis de faire entendre nos revendications au plus haut niveau de l'Etat.

Le fait que les parlementaires de l'Archipel soient invités à accompagner le Premier Ministre en visite officielle au Canada en juin dernier est un autre signe de l'écoute du gouvernement concernant les problématiques de Saint-Pierre-et-Miquelon.

De la vigilance et de l'énergie, il en faudra encore cet automne au cours des débats lors du projet de loi de finances pour 2014.

Des débats qui s'annoncent vifs et difficiles en cette période de restriction budgétaire généralisée, même si selon les dernières informations, l'Outre-mer tirerait son épingle du jeu en étant l'un des rares ministères à voir son budget augmenter.

Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer qu'en ce qui concerne Saint-Pierre-et-Miquelon, vous pourrez encore une fois compter sur toute ma détermination pour défendre nos intérêts.

» **Annick GIRARDIN**

SOMMAIRE

Edito P.1
Plateau continental P.1 - P.2
Indemnités CPS - Santé P.3
I.T.R. P.4
Défendre l'emploi local P.4
Aide du FISAC P.4
Loi sur l'Ecole P.4
Réserve parlementaire 2013 P.5
Couverture sociale au Québec P.6
18e Parlement des enfants P.6
La défiscalisation en question P.7
L'actu parlementaire P.7
En images P.8

Extension du plateau continental

Les parlementaires obtiennent le soutien du Président de la République

COMME EN 2008/2009 pour le dépôt de la lettre d'intention auprès de l'ONU, Annick GIRARDIN a souhaité en 2013 mettre en place une nouvelle stratégie pour convaincre le gouvernement de monter et de déposer cette fois, le dossier final de demande d'extension du plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Député de l'Archipel a trouvé en la personne du Sénateur-Maire de Saint-Pierre, Karine CLAIREAUX, un allié précieux pour mener ce nouveau combat.

Ainsi, dans un premier temps, les deux parlementaires ont entrepris dès le mois d'avril de remettre à l'ordre du jour des travaux du gouvernement, le dossier du plateau continental. Sachant que le Canada a jusqu'à la fin de l'année 2013 pour déposer ses revendications, il était impératif d'agir dès ce printemps pour se préparer, mais surtout sensibiliser les différentes autorités qui devront s'investir dans ce dossier.

C'est une mission politique, mais aussi pédagogique que se sont fixé nos élus, puisque les équipes des cabinets ministériels ont été renouvelées avec l'arrivée de la nouvelle majorité en juin 2012. A cette fin, les parlementaires ont édité et distribué une plaquette présentant l'historique et les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier complexe.

> ***Le président de la République a confirmé l'intention de la France de déposer un dossier devant la Commission des Limites du Plateau Continental.***

Le domaine est ici hautement délicat puisque nous touchons à des enjeux internationaux majeurs, liés à la souveraineté des pays, à la géopolitique et à la diplomatie.

Aussi, Annick GIRARDIN et Karine CLAIREAUX ont-elles souhaité commencer dès le mois de mai ce travail de sensibilisation auprès des ministères et acteurs décisionnaires.

Nos deux parlementaires ont donc été reçus en premier par le Ministre des Affaires étrangères, Laurent FABIUS, ministère dont on connaît la tiédeur des fonctionnaires pour défendre notre dossier.

Se sont ensuite succédé au mois de juin des réunions de travail avec le Ministre des Outre-mer, Victorin LUREL, qui s'est dit pour sa part « *conscient de la nécessité de régler ce dossier important de la manière la plus favorable qui soit, en préservant les intérêts de la France et donc de Saint-Pierre et Miquelon* », puis à Matignon avec le Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT, pour terminer avec le Secrétaire Général de la Mer, Michel AYMERIC.

Mais le point d'orgue de ce travail de fond fut l'entretien qu'ont obtenu Annick GIRARDIN et Karine CLAIREAUX avec le Président de la République, François HOLLANDE, le 24 juillet dernier.

Le Député et le Sénateur-Maire ont manifestement su réaffirmer au plus haut niveau de l'Etat la détermination de la population et de ses élus à voir la France constituer et déposer le dossier juridique, technique et scientifique final auprès de l'ONU, puisque, dès le lendemain, l'Elysée confirmait dans un communiqué officiel : « *Le président de la République a rappelé que la France défendrait les intérêts de l'archipel concernant l'extension du plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a confirmé l'intention de la France, à cet effet, de déposer un dossier devant la Commission des Limites du Plateau Continental.* » ⬣

PLATEAU CONTINENTAL - Un travail constant

Ça bouge à l'Assemblée

Paul Giacobbi, un ami fidèle de l'Archipel...

APRÈS AVOIR RELANCÉ à l'Assemblée en janvier dernier le groupe d'études sur les « Iles d'Amérique du Nord et Clipperton» , ralliant à la cause de l'Archipel plus d'une quarantaine de députés pour cette nouvelle législature, le Député de Haute-Corse, Paul GIACOBBI, a saisi le 24 juillet par courrier le Ministre des Affaires étrangères afin de lui exprimer son sentiment sur la manière critiquable dont la France gère le dossier du plateau continental de Saint-Pierre-et-Miquelon sur le plan juridique et sur la déficience de son traitement sur le plan politique.
Le collègue et ami d'Annick GIRARDIN interpelle Laurent FABIUS : « *Les conditions techniques et juridiques de cette extension, au large d'un territoire français qui compte plus de 5 000 habitants, sont pourtant réunies. La France ayant précédemment annoncé qu'elle ferait valoir ses droits, son atermoiement aujourd'hui pose problème sur le principe, sans compter l'impatience légitime des habitants de l'archipel et de leurs représentants.* »
Paul GIACOBBI informe le Ministre des Affaires étrangères qu'il réunira à l'automne le groupe d'études « Iles d'Amérique du Nord et Clipperton» et réaffirme la détermination des parlementaires dans cette affaire ⬢

Les parlementaires saisissent Matignon

Mandater le SG Mer pour monter le dossier final...

SUITE À L'ENTRETIEN que leur avait accordé Jean-Marc AYRAULT le mois précédent à Matignon, Annick GIRARDIN et Karine CLAIREAUX ont saisi le 17 juillet dans un courrier commun le Premier Ministre. Un courrier dans lequel les parlementaires lui demandent officiellement de mandater le Secrétaire Général de la Mer pour constituer le dossier final de demande d'extension du plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon qui doit être déposé auprès de l'ONU.
Le Député et le Sénateur-Maire réaffirment à Jean-Marc AYRAULT la détermination de la population et de tous ses élus sur ce dossier, rappelant que **l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon donne à la France des droits en Atlantique nord que notre pays n'a pas le droit d'ignorer ou de négliger, mais qu'il doit au contraire faire respecter, y compris face au désaccord d'un pays ami comme le Canada** ⬢

Déclarations de Stephen HARPER

La position canadienne n'est pas une surprise...

COMME BEAUCOUP de nos concitoyens, le Député a bien entendu été très attentif à la conférence de presse que donnaient conjointement de l'Elysée le Président HOLLANDE et le Premier Ministre Canadien HARPER en visite officielle à Paris en juin dernier.
L'argument développé par M. HARPER reste toujours le seul et unique avancé depuis des lustres par les Canadiens : le Tribunal Arbitral de New-York a tranché le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1992… point à la ligne.
Un argument qui ne trouve pourtant aucune justification dans la sentence rendue en 1992, puisque le Tribunal Arbitral s'est alors déclaré incompétent concernant l'extension du plateau continental. Dans sa section VIII, la sentence a réservé la possibilité de revendication consacrée au plateau continental prolongé. Considérant que la délimitation au-delà de 200 milles ne relève pas de sa compétence, le tribunal laisse donc la porte ouverte aux revendications d'un plateau étendu, y compris au-delà du seul prolongement du couloir de la ZEE ⬢

Dernière minute

Entretien avec le SG Mer...

ANNICK GIRARDIN s'est entretenue avec le Secrétaire Général de la Mer le 23 septembre. Michel AYMERIC lui a confirmé que l'ensemble des partenaires a été mandaté pour monter le dossier final concernant l'extension du plateau continental : le SHOM et l'Ifremer pour la partie scientifique et technique et le SG Mer pour la partie juridique. Cette mission sera pilotée par le service diplomatique du Premier Ministre ⬢

Evasan : indemnités de la CPS

Pour une révision des indemnités...

DANS UN COURRIER du 25 avril, le Député a souhaité évoquer auprès de la Présidente de la CPS, le sujet des indemnités que verse la Caisse aux malades et aux accompagnateurs qui doivent faire face à une évacuation sanitaire.
En effet, ces derniers mois, Annick GIRARDIN a reçu en rendez-vous à sa permanence de plus en plus de personnes de l'Archipel qui sont confrontées à de réelles difficultés financières suite à des évacuations sanitaires. Certains de nos compatriotes se retrouvent même parfois dans l'obligation de contracter un emprunt et de s'endetter afin de financer leurs déplacements pour raison de santé.
Si le Conseil d'Administration de la CPS a revalorisé les indemnités journalières d'environ 10 % au début de l'année 2012, cet effort important reste malheureusement insuffisant pour les patients et accompagnateurs, eu égard aux frais réels qu'occasionnent des séjours d'une ou plusieurs semaines, tant au Canada qu'en Métropole.
Certes, il y a la possibilité pour les plus démunis de faire appel à l'aide sociale. Mais dans certains cas, il arrive que des personnes à revenus moyens, qui de par leur « reste à vivre » ne répondent pas aux critères sociaux pour bénéficier d'aide, n'arrivent cependant pas à se remettre financièrement d'un séjour en évacuation sanitaire. Sans parler du fait qu'il reste pour certains une réserve à devoir solliciter les services sociaux.
Concernant nos concitoyens de Miquelon, ceux-ci sont évidemment confrontés aux mêmes problématiques pour les evasan extérieures à l'Archipel, auxquelles se rajoutent d'autres difficultés concernant leurs déplacements et séjours sur Saint-Pierre pour soins.
Annick GIRARDIN a donc souhaité que les administrateurs de la Caisse soient informés de cette remontée d'information afin qu'ils puissent se saisir de cette problématique dans le but d'étudier et de vérifier si les mesures mises en place sont toujours en adéquation avec la réalité des coûts engendrés par un séjour à l'extérieur de l'Archipel ou à Saint-Pierre pour les Miquelonnais, et si des réajustements peuvent être envisagés.
Dans sa réponse, la Présidente de la CPS explique que les administrateurs de la Caisse ont bien pris conscience des situations difficiles auxquelles doivent faire face certains de nos concitoyens. Extrait du courrier en réponse :
« *Les difficultés auxquelles vous faites référence dans votre correspondance ont été débattues récemment entre les administrateurs, en particulier lors de la commission de recours et de la commission sociale, commissions qui traitent, dans l'anonymat, les situations difficiles rencontrées par nos assurés.*
Il est prévu que la CPS s'engage dans une large réflexion afin de mieux répondre aux besoins des malades évacués. Cette volonté de mieux accompagner les malades dans le cadre des évacuations sanitaires passe, entre autres, par une amélioration de l'organisation de l'accueil sur site, une meilleure anticipation du séjour ainsi que la prise en compte de la fréquence des évacuations et leur durée. » ⬣

La santé à SPM

Des dysfonctionnements...

LE DÉPUTÉ EST INTERVENU dans l'Hémicycle en début d'année dans le cadre des questions au gouvernement sur le sujet de la santé dans l'Archipel. Cette problématique générale concerne tout d'abord l'Administration Territoriale de Santé (ATS) à laquelle la loi a attribué l'ensemble des compétences qui sont celles des Agences Régionales de Santé (ARS) partout ailleurs en France, mais sans lui donner les moyens de les exercer dans la pratique.
Annick GIRARDIN a soulevé les dysfonctionnements dans le système de santé localement, notamment l'absence de tout médecin inspecteur de santé publique (MISP), dont le rôle est pourtant fondamental pour la conduite des missions de gestion et de contrôle de la politique de santé qui devraient être celles de l'ATS :
« *Comment peut-on envisager la mise en oeuvre d'un Projet Territorial de Santé, pourtant essentiel, sans l'appui et l'intervention d'un médecin au sein de l'ATS ? Sans évoquer les défaillances qui résultent directement de cette situation en matière d'offre de soins, d'observation ou encore de veille sanitaire.* (...) *Madame le Ministre, c'est là un véritable cri d'alarme que je porte aujourd'hui au nom des professionnels de santé et de l'ensemble de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon, et je suis confiante que ce Gouvernement saura en tirer toutes les conséquences et apporter en urgence les réponses qui s'imposent.* »
Il aura encore fallu des séances de travail et de nombreuses relances auprès de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, ainsi que tout dernièrement la démission début septembre de la Présidente de Commission Territoriale de la Santé et de l'Autonomie (CTSA), Véronique PERRIN, pour obtenir l'annonce d'une première mission cet automne, visant à réaliser un diagnostic des besoins organisationnels/techniques, et d'expertise de l'Archipel ⬣

SPM ET SES HABITANTS - Une préoccupation permanente

Gestion administrative des dossiers I.T.R

Le Député dénonce des abus...

DANS UN COURRIER daté du 25 avril dernier, Annick GIRARDIN a dénoncé auprès de Pierre MOSCOVICI les procédés abusifs et sans fondement dans le cadre de la gestion administrative des dossiers de l'indemnité versée aux fonctionnaires d'Etat pensionnés résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon (I.T.R.).
Il apparaît en effet clairement que le Centre de gestion des retraites de la Direction générale des Finances publiques de Lille, chargé de la gestion des dossiers I.T.R., commet des abus, principalement sur 2 points :

- L'obligation de résidence continue de 6 mois sur le territoire avant d'ouvrir le droit à l'I.T.R.
- Les suspensions d'I.T.R. pour les malades et leurs accompagnateurs du fait d'absences du territoire pour motif d'évacuation sanitaire.

Annick GIRARDIN était déjà intervenue à ce sujet en septembre 2010 auprès du Gouvernement FILLON.
Certains de nos concitoyens subissant de nouveau ce qui s'apparente à un véritable acharnement de la part des services de la Direction générale des Finances publiques de Lille, le Député a cette fois saisi directement le Ministre de l'Economie et des Finances, afin que cesse au plus vite cette situation pénalisante pour les retraités locaux ⬣

Aide du FISAC

Annick GIRARDIN saisit Sylvia PINEL, la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

LE FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, pour préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Mais la rédaction législative retenue lors de la création du FISAC en 1989 en empêchait l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon.
Or, le FISAC est en passe d'être remplacé par un dispositif innovant, fondé sur des appels à projets. Ainsi, Annick GIRARDIN a saisi par courrier son ex collègue député PRG Sylvia PINEL, aujourd'hui Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, afin que, dès cette première phase de préparation, soient pleinement prises en compte les spécificités tant juridiques qu'économiques de l'Archipel ⬣

Défendre l'emploi local

Un combat constant pour le Député

2,2 millions d'euros

Une bouffée d'oxygène...

OUTRE LEUR COMBAT COMMUN pour le plateau continental, les Parlementaires se sont aussi mobilisés ces derniers mois sur un autre sujet crucial, celui de l'emploi sur l'Archipel.
Les actions et les interventions efficaces du Sénateur-Maire et du Député leur ont permis d'obtenir du Ministre Victorin LUREL plus de 2,2 millions d'euros de subventions pour l'année 2013 pour le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.
Dans un contexte de crise grave et de réduction des budgets, ce soutien concret de l'État et du Ministre Victorin LUREL doit être interprété comme un signe fort apporté par le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT en faveur de l'emploi à Saint-Pierre-et-Miquelon ⬣

Centre pénitentiaire

Le ras-le-bol des surveillants...

EN FÉVRIER, les surveillants du Centre pénitentiaire ont entamé un mouvement de mécontentement pour dénoncer la précarité vécue par 50% des effectifs qui sont toujours sous contrat à durée déterminée, alors que certains des agents sont en fonction depuis 2004.
C'est un dossier sur lequel Annick GIRARDIN est intervenue de longue date.
Les derniers échanges avec le cabinet du Ministre de la Justice permettent de préciser que la loi dite Sauvadet a prévu une titularisation des agents contractuels.
Pendant 4 ans, un dispositif particulier de recrutements réservés pour accéder aux corps de la fonction publique sera ouvert. Les agents locaux devraient commencer à en bénéficier progressivement à partir de 2014 ⬣

Loi sur l'Ecole

Les amendements du Député adaptent le texte aux spécificités de l'Archipel...

LE PROJET DE LOI pour la refondation de l'Ecole a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en mars dernier.
Annick GIRARDIN avait fait adopter en commission un premier amendement pour rendre l'Archipel prioritaire, au même titre que les DOM, pour l'application du dispositif de prise en charge scolaire dès 2 ans, avec des dispositifs pédagogiques spécifiques.
Un deuxième amendement proposé par le Député visant à permettre aux communes de Saint-Pierre et de Miquelon de bénéficier pleinement et de façon prioritaire du nouveau fonds pour le développement des activités périscolaires institué par le texte au bénéfice des communes a été repris par le Gouvernement et adopté de fait avec le projet de loi ⬣

170 000 euros de soutien aux associations

La réserve parlementaire du Député pour 2013

Réserve parlementaire

Mode d'emploi...

QU'EST-CE QUE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE ?

La réserve parlementaire est une somme d'argent, qui n'appartient pas aux députés, mais dont ils peuvent orienter l'utilisation pour soutenir des associations ou des collectivités. Chaque année, la loi de finances prévoit une ligne de subventions servant à financer, sur justificatifs, différents projets. L'aide financière est apportée sur un projet précis en co-financement et n'est pas reconductible d'une année sur l'autre. Ces crédits sont prélevés sur les budgets des ministères et sont attribués sur décision du Ministre de tutelle ou sur proposition de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Entre les mois de septembre et d'octobre, les dossiers sélectionnés sont transmis aux services de l'Assemblée nationale. Chaque subvention est ensuite instruite, au plan administratif, par le ministère concerné et subit une série de vérifications et de contrôles menés par des agents de l'Etat. Après validation du dossier, le ministère procède finalement au versement de l'aide.

Pour être instruites, les demandes de subventions doivent répondre aux conditions suivantes :

- Pour les collectivités, elles doivent concerner des opérations d'équipement inscrites en section d'investissement de leur budget. Il est impératif que les opérations concernées n'aient connu aucun commencement d'exécution avant la réception du dossier complet au Ministère de l'Intérieur.
- Pour les associations, la réserve parlementaire peut se porter sur un projet particulier ou sur le développement des activités, mais toujours en investissement. C'est le Ministère de tutelle qui autorise les opérations.

Le dossier présenté aux services de l'Assemblée Nationale pour délibération est un dossier de subvention classique. Il comprend en général :

- une description de la nature du projet,
- un plan de financement ainsi qu'un devis pour des travaux d'aménagement,
- une délibération du maître d'ouvrage pour une commune,
- attestation de non-commencement des travaux datée et signée du maire de la collectivité concernée,
- une présentation des activités de l'association ainsi que ses statuts légaux, dans ce cas-là.

IL EST IMPORTANT DE NOTER QUE :

- la subvention n'est pas reconductible,
- aucun euro ne transite par le parlementaire lui-même,
- la subvention ne peut pas excéder 80% du budget global,
- les règles de la comptabilité publique s'appliquent à ces subventions. Elles deviennent caduques si l'opération n'est pas entreprise dans un délai de deux ans à compter de la date de notification, ou si la subvention n'est pas soldée dans un délai de quatre ans à compter de la date du dernier versement,
- les subventions au titre de la réserve parlementaire ne peuvent pas être cumulées auprès d'un député et d'un sénateur.

Précisons que le Président de l'Assemblée nationale, Claude BARTOLONE, a conduit à l'automne 2012 une réforme de l'usage de la réserve parlementaire.

Auparavant attribuée de manière arbitraire en fonction de l'ancienneté ou des appartenances politiques, et en très grande partie destinée à la majorité parlementaire, elle est aujourd'hui répartie de manière équitable entre tous les députés de la majorité comme de l'opposition ⬣

Complexe Sportif Louis Quédinet (A.S.I.A)

Colonie de vacances de Langlade

Butokuden Dojo

EN 2013, LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DU DÉPUTÉ AURA SERVI À FINANCER LES PROJETS SUIVANTS :

Butokuden Dojo (judo)	Travaux de réfection du bâtiment	**45 000 euros**
A.S.M. (football)	Aménagement de la structure d'accueil pour les sportifs	**45 000 euros**
Association sportive et culturelle du Collège Saint-Christophe (jeunesse)	Travaux de rénovation sur la colonie de vacances de Langlade	**40 000 euros**
A.S.I.A (football)	Aménagement des vestiaires du club	**30 000 euros**
Hockey Sporting Club (hockey)	Achat de matériel sportif pour l'entraînement	**10 000 euros**
TOTAL		**170 000 euros**

SPM ET SES HABITANTS - Une préoccupation permanente

Couverture sociale de nos étudiants au Québec

Des avancées certaines...

IL S'AGIT LÀ D'UN DOSSIER important sur lequel le Député travaille depuis son premier mandat. Le problème tient en ce que l'entente signée entre la France et le Québec le 17 décembre 2003 a choisi de limiter - par souci de simplicité sans doute - sa définition de la «France» au territoire métropolitain et aux départements d'Outre-Mer.
En conséquence, l'Archipel, en tant que collectivité d'Outre-Mer, se trouve paradoxalement exclu du champ d'application de l'entente, alors que nous sommes la part de France la plus proche du Québec et que nous intensifions nos relations avec la province, notamment concernant les étudiants.
Après de longs travaux avec les ministères (Sécurité Sociale, Affaires étrangères et Outre-Mer principalement) et services (notamment le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale - CLEISS) compétents, Annick GIRARDIN a obtenu que le gouvernement français prenne ce dossier à bras le corps. Ainsi, à sa demande, la France et le Canada ont déjà acté, lors de la dernière commission mixte de sécurité sociale franco-québécoise en novembre 2012, le principe d'une modification de l'entente de 2003 par avenant, afin d'ouvrir les pleins droits en matière de sécurité sociale et de pensions aux gens de l'Archipel qui résident au Québec, dont tout particulièrement les étudiants.
Désormais, le texte est en cours de validation au niveau de la Direction de la Sécurité Sociale côté français.
La résolution concrète de cette problématique sera sans doute facilitée et accélérée par l'accord de sécurité sociale officiellement signé début 2013 entre la France et le Canada au niveau fédéral, et incluant explicitement l'Archipel suite aux travaux des parlementaires avec le gouvernement. Il reste à faire ratifier cet accord par les parlements nationaux (le Député s'y emploie pour sa part à l'Assemblée nationale), il appellera sans doute aussi des dispositions de transposition au niveau de chaque province, compte tenu des spécificités de l'organisation politique du Canada.
En somme, même si la situation n'est malheureusement pas encore résolue à la date d'aujourd'hui, Annick GIRARDIN a bon espoir qu'il puisse l'être à court ou moyen terme pour que les gens de l'Archipel, et notamment nos étudiants, aient les mêmes droits que n'importe quel autre Français au Canada, que ce soit au Québec ou dans les autres provinces, dont les provinces atlan–tiques ⬢

18e Parlement des enfants

Axel LAPAIX, Député junior 2013

LE 8 JUIN, 577 ÉCOLIERS de CM2 de France métropolitaine et d'outre-mer avaient pris la place de leurs aînés pour le 18e Parlement des enfants.
Parmi eux, Axel LAPAIX de la classe de CM2 de Mme Flore BEAUPERTUIS (école du Feu Rouge à Saint-Pierre) représentait fièrement l'Archipel.
La proposition de loi préparée par Axel et ses petits camarades de classe concernait une problématique nationale et visait à rendre obligatoire la création d'une cellule d'accueil des « gens du voyage » dans chaque commune de 5000 habitants. Malheureusement, celle-ci n'a pas été retenue parmi les 3 propositions loi sélectionnées pour être débattues lors du parlement. Axel a donc choisi de voter pour la proposition de loi visant à sensibiliser les élèves sur les principes de l'égalité des filles et des garçons, présentée par la classe de CM2 de l'école Paul Verlaine de La Marsa (Tunisie).
Mais c'est finalement la proposition de la classe de CM2 du groupe scolaire Teina-Mahu de Tubuai (Iles Australes, Polynésie française), qui a obtenu la majorité des suffrages cette année (269 voix). Celle-ci visait à prévenir les faits de violence et de discrimination au sein des établissements scolaires et à aider les élèves qui en sont victimes.
Un grand souvenir pour Axel restera sa rencontre avec le Président de l'Assemblée nationale, Claude BARTOLONE, à qui il a offert en cadeau le livre de photographies «SPM par tous les temps» de Jean-Christophe L'ESPAGNOL ⬢

LE PARLEMENT DES ENFANTS

OUTRE-MER - La défiscalisation en question

DEPUIS LE PRINTEMPS, Victorin LUREL a invité les parlementaires ultramarins à un vaste débat sur la défiscalisation Outre-mer.
Annick GIRARDIN a bien entendu répondu à cette invitation et a participé ces derniers mois à plusieurs réunions de travail qui avaient pour but d'échanger sur les différentes pistes de réflexion concernant l'avenir de ce dispositif.
La défiscalisation est en effet un outil important pour Saint-Pierre-et-Miquelon, cela reste un puissant levier pour favoriser la mise en place de projets économiques dans l'Archipel.
Lorsque l'on parle défiscalisation, on peut penser évidemment au dossier « grand port », mais aussi à tout ce qui pourrait émerger comme projets économiques autour d'un développement des activités maritimes et des activités de pêche, soit à partir de projets déjà existants ou alors expérimentaux.
Le Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT, a réaffirmé en juillet la volonté du gouvernement de maintenir la défiscalisation Outre-mer pour les petites et moyennes entreprises, en prévoyant d'y ajouter à titre expérimental un dispositif de crédit d'impôt, visant notamment le logement social. Le Premier Ministre a rejoint pour l'essentiel les arguments mis en avant par les Députés et Sénateurs d'Outre-mer pour préserver cet outil essentiel et efficace pour le développement économique de nos territoires. Il démontre également le refus de la Gauche de sacrifier les Outre-mer en se pliant aux injonctions de ceux pour qui, depuis des années, aucun mot n'est trop dur pour tenter de jeter le discrédit sur ce dispositif en faveur des territoires ultramarins.
C'est donc dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 que nous connaîtrons le détail des réponses apportées aux nombreuses questions techniques qui se posent, dont :

- Comment seront définies les « petites et moyennes entreprises » dans le cadre de la défiscalisation ?
- Quelles dispositions seront prises afin d'assurer que les collectivités comme l'Archipel, qui bénéficient de l'autonomie fiscale, ne seront pas lésées du fait d'un soutien accru au logement social par le biais du nouveau crédit d'impôts ?

Une dernière réunion à l'initiative du Ministère des Outre-mer a eu lieu le 19 septembre pour étudier les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement Outre-mer, afin d'en proposer les évaluations nécessaires dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 qui sera en débat en novembre à l'Assemblée nationale.
L'objectif ici était de clore ce travail de concertation débuté depuis de longs mois et de présenter l'ensemble des options retenues par le gouvernement.
La défiscalisation pour l'Archipel, comme pour les autres Outre-mer, est l'un des rares moyens pour que de lourds dossiers d'investissement voient le jour.
En qualité de membre du Bureau de la Commission des Finances de l'Assemblée, le Député de l'Archipel ne manquera donc pas d'être particulièrement vigilante pour garantir la prise en compte des spécificités de chaque Outre-Mer, dont tout particulièrement les petites collectivités comme Saint-Pierre-et-Miquelon.
L'Archipel ne doit pas passer pas à côté de cet outil, car la défiscalisation est l'une des clefs de notre développement économique ⬣

Actu parlementaire

Les interventions du Député...

Le travail du Député c'est aussi de légiférer. Voici un récapitulatif des sujets sur lesquels Annick GIRARDIN est intervenue dans l'Hémicycle au cours des premiers mois de l'année 2013.

JANVIER
- Evaluation des politiques publiques, interventions sur :
  - la fin du Programme Européen d'Aide aux plus démunis (PEAD),
  - la politique française de logement d'urgence,
  - la fiscalité écologique,
- Question au gouvernement sur la politique de santé à SPM

FEVRIER
- Accords bilatéraux entre l'Union Européenne et des pays tiers : le cas de la réciprocité sur les marchés publics.

MARS
- Loi sur la refondation de l'école de la République.
- Loi sur la qualité de l'offre alimentaire en Outre-mer.
- Question au gouvernement sur la politique maritime française.
- La politique européenne pour la jeunesse et la politique de la ville.
- La traçabilité alimentaire.

AVRIL
- Question au gouvernement sur la politique budgétaire de la France.

MAI
- Loi justice pour mettre notre code pénal et nos procédures pénales en conformité avec le droit européen.
- Proposition loi du groupe GDR concernant la suppression du mot « Race » de notre législation.

JUIN
- Loi relative au respect de la neutralité religieuse dans les entreprises et les associations.
- Loi constitutionnelle et organique tendant à encadrer la rétroactivité des lois fiscales.
- Annonce par le Président de la République du déblocage exceptionnel de l'épargne bloquée au titre de la participation.

JUILLET
- Règlement du budget et approbation des comptes de l'année 2012.
- Débat d'orientation des finances publiques.

Ce travail dans l'Hémicycle a été complété par de nombreuses séances de travail, des interventions en commissions, des auditions ou des déplacements dans le cadre de ses missions.
Annick GIRARDIN a également remis deux rapports :
- Le 19 mars : rapport sur la réforme de la politique commune de la pêche (avec son collègue Didier QUENTIN),
- Le 6 juin : rapport sur le marché européen d'échange de quotas de CO_2 dans le secteur de l'aviation ⬣

L'ACTU DU DÉPUTÉ - en images

JANVIER 2013 : en tant que Vice-Présidente de la Commission des Affaires européennes, Annick GIRARDIN a participé aux manifestations du 50e anniversaire du Traité de l'Elysée à Berlin.

FEVRIER 2013 : le Député en mission à Bruxelles avec deux collègues députés pour une séance de travail dans le cadre de la Réforme de la Politique Commune de la Pêche.

FEVRIER 2013 : Annick GIRARDIN et Victorin LUREL lors de la visite cet hiver du Ministre des Outre-mer.

FEVRIER 2013 : le Député a reçu à sa permanence le Député Junior 2013, Axel LAPAIX et ses petits camarades de CM2, pour une séance de travail sur leur proposition de loi.

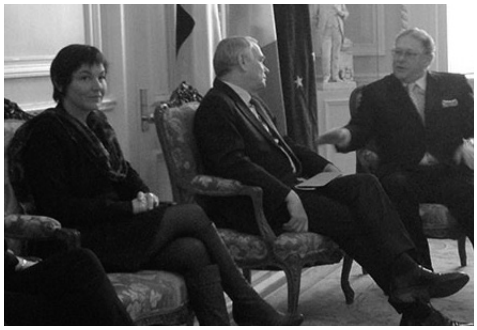

MARS 2013 : Annick GIRARDIN faisait partie de la délégation française lors de la visite officielle au Canada du Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT.

MAI 2013 : Annick GIRARDIN participait aux côtés du Président du PRG, Jean-Michel BAYLET, à une réunion de travail avec le Secrétaire Général de la CFDT, Laurent BERGER, sur les questions sociales et économiques, notamment sur la réforme des retraites.

MAI 2013 : Annick GIRARDIN, Françoise LABORDE, Sénatrice de Haute-Garonne et Joëlle DUSSEAU, Présidente de l'association « Femmes Radicales » ont été reçues à l'Elysée par la Directrice de Cabinet du Président de la République suite à leur courrier de 13 propositions pour plus d'égalité Homme-femme.

MAI 2013 : en tant que Vice-Présidente de la Commission des Affaires européennes, Annick GIRARDIN faisait partie de la délégation française à la réunion du Triangle de Weimar en Pologne (coopération trilatérale entre la France, l'Allemagne et la Pologne).

JUIN 2013 : après avoir participé à l'hommage rendu sur l'eau aux aviateurs français NUNGESSER et COLI en compagnie de Bernard DECRE et d'Erik LINDBERGH, le petit-fils du célèbre aviateur américain, Annick GIRARDIN a également assisté à une cérémonie en mémoire des disparus du chalutier RAVENEL.

JUILLET 2013 : en tant que Présidente de la commission ressources halieutiques et industrie du poisson au sein du Club Mer et Océan, le Député a effectué un déplacement dans le Finistère et a visité, notamment à Quimper, les rares conserveries de poissons encore en activité dans notre pays.

SEPTEMBRE 2013 : dans le cadre d'une mission au nom de la Commission des Affaires européennes, le Député s'est rendu à Bordeaux avec son collègue Didier QUENTIN afin de découvrir une station de pilotage de pointe et s'entretenir notamment avec le Président des pilotes de la Gironde, le Saint-Pierrais, Christophe REUX.

SEPTEMBRE 2013 : en tant que coordinatrice des groupes parlementaires et membre du groupe RRDP de l'Assemblée nationale, Annick GIRARDIN a eu le plaisir et l'honneur de faire l'ouverture des discours de la matinée de clôture de l'université d'été 2013 du PRG à Seignosse dans les Landes.

Lettre d'information éditée par Annick GIRARDIN,
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon.
Permanence du député
7, rue René Autin - BP 4477
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Impression : Echo des Caps - Saint-Pierre

ne pas jeter sur la voie publique

CONTACTER LE DÉPUTÉ

Tél. 05 08 41 99 98 - Fax 05 08 41 99 97
ecrire@annickgirardin.fr

Blog : www.annickgirardin.fr